

Le concept de la pollution lumineuse

Au-delà des pollutions « chimiques » et « physiques », la pollution lumineuse s'inscrit plutôt comme une pollution visuelle impliquant des effets biologiques sur les hommes et la biodiversité. Même si l'éclairage public urbain permet à la fois de répondre à des questions de sécurité (automobilistes, piétons etc) et de visibilité (enseignes lumineuses, vitrines etc), de nombreuses communes optent pour des aménagements lumineux plus respectueux de l'environnement ou encore des réductions d'éclairage.



Que dit la réglementation ?

La pollution lumineuse désigne :

- la présence nocturne anormale ou gênante de la lumière et,
- les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, les champignons, les écosystèmes ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine.

Ainsi, l'arrêté du 25 janvier 2013 « relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie » demandent d'éteindre :

- les façades des bâtiments, les éclairages des vitrines de magasins au plus tard à 1 heure,
- les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel, une heure après la fin de leur occupation.

Par le biais de cette réglementation, l'objectif est de réduire les éclairages inutiles pour éviter des nuisances lumineuses et des gaspillages énergétiques.

Quels sont les impacts?

L'éclairage est mauvais pour l'ensemble des espèces même si certaines ondes sont plus nocives que d'autres pour certains animaux et végétaux.

Remarque : Les LED diffusant des radiations bleu-violet sont impactant pour l'ensemble des organismes.

La lumière agit à la fois sur les instincts de survie et sur les hormones. En effet, les proies étant plus visibles au regard des prédateurs, elles se font plus facilement attrapées, certaines espèces deviennent plus agressives ou se reproduisent moins et enfin, la mélatonine (hormone produite par le cerveau qui régule le cycle jour-nuit) se dérègle.

UV < 400nm	Violet 400-420 nm	Bleu 420-500 nm	Vert 500-575 nm	Jaune 575-585 nm	Orange 585- 700 nm	Rouge 605-700 nm	Infrarouge > 700 nm
Poissons d'eau douce							
Poissons marins et zooplanctons							
Amphibiens et reptiles							
Oiseaux							
Mammifères							
Chiroptères							
Insectes							